

COMMUNE DE HAOPolynésie Française
Subdivision des Tuamotu-GambierEffectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 3 procuration(s)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 19 juin 2025.**N° 22 / 2025****Relative à l'opération d'investissement « Acquisition d'une presse à balles pour la Commune de Hao »****Présidence par :** Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO**Date de la réunion du conseil municipal :** 19 juin 2025**Date de convocation :** 10 juin 2025**Lieu de la séance :** FARE ARTISANAT (actuelle mairie)**Membres présents :** 11 membres**Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :** 3 membres**Membre(s) absent(s) :** 0 membre**Secrétaire de séance :** Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		X	
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HERHERETUE	X		
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale		X	M.PIRIOTUA Anselme
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	X		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUPEAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2025

987-200013456-20250619-DEL_022_2025-DE

Le Maire expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU l'arrêté n° HC/85/DIE/FIP du 7 mars 2025 relatif aux décisions prises par le comité des finances locales dans sa séance plénière du 27 février 2025, modifié ;
VU l'arrêté n° HC/229/DIE/FIP du 2 mai 2025 portant modification de l'annexe 1 du règlement intérieur du comité des finances locales (CFL) ;
VU l'appel à projets au titre de l'année 2026 du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) ;
VU le plan municipal de gestion des déchets de la Commune de Hao ;

Considérant que le plan municipal de gestion des déchets de la Commune de Hao identifie la nécessité de développer des moyens spécifiques pour le conditionnement de certains types de déchets afin de garantir leur expédition vers Tahiti dans des conditions optimales ;

Considérant que cette opération contribue à l'objectif de retraitement des déchets dans une filière de recyclage adaptée, conformément aux recommandations établies dans le cadre du PMGD HAO ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Approuve l'opération « **Acquisition d'une presse à balles pour la Commune de Hao** » et **Adopte** le plan de financement, le dossier technique et le montant estimatif détaillé comme suit :

Détail de l'opération « Acquisition d'une presse à balles pour la Commune de Hao »	Montant
Montant total HT	1 905 930 F CFP
Divers	90 810 F CFP
Fret	45 007 F CFP
TVA 16%	317 078 F CFP
TVA 13%	7 801 F CFP
TOTAL T.T.C	2 366 626 F CFP

Plan de financement de l'opération :

OPERATION TOTAL TTC (100%)	Subvention FIP (80% TTC)	Commune (20% TTC)
2 366 626 F CFP	1 893 301 F CFP	473 325 F CFP

ARTICLE 2 – Autorise le maire à solliciter l'aide financière du Comité des Finances Locales, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 3 – Autorise le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

RF
LE MAIRE EN CHARGE DE L'EXECUTION
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2025
987-200013456-20250619-DEL_022_2025-DE

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 3 procurations)**

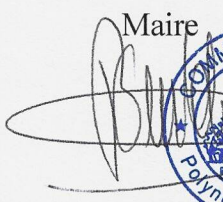
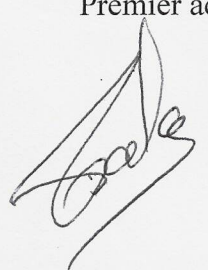
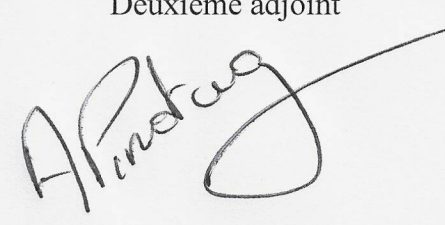
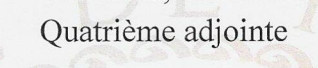
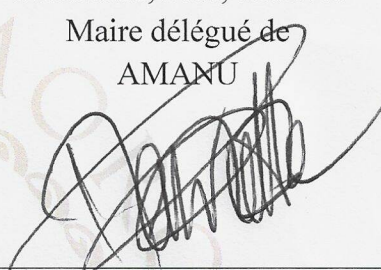
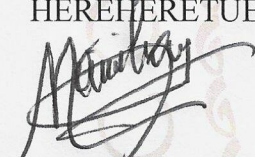
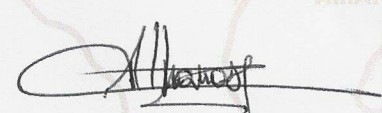
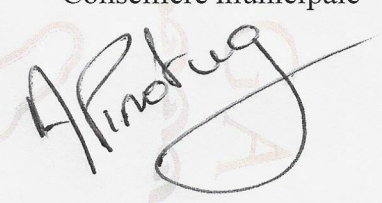
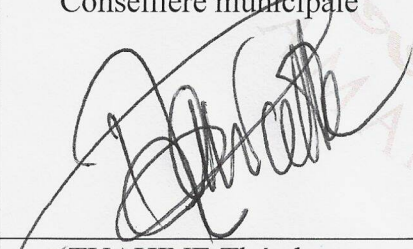
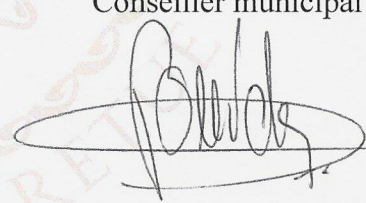
Contre :



RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2025
987-200013456-20250619-DEL_022_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire  	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 